ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ciment

Question écrite n° 4741

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les menaces que constitue pour les cimenteries de la region Provence-Alpes-Cote-d'Azur le projet d'importation de ciment de la societe Pradier favorisant les importations de ciment grec. Ces risques sont serieux car l'activite cimentiere du bassin mediterraneen est en regression, les ventes ayant chute de 25 p. 100 en deux ans. Il lui rappelle que 1 000 tonnes de ciment importees representent une suppression de poste dans les cimenteries et, a plus long terme, la fermeture pure et simple de ces unites. Le maintien d'une industrie cimentiere moderne et independante est indispensable.

Texte de la réponse

Le projet d'implantation d'un terminal cimentier evoque par l'honorable parlementaire reprenait, avec quelques modifications, un projet rejete des le 26 fevrier par le conseil d'administration du port autonome de Marseille ; il a egalement ete rejete par ce conseil dans sa seance du 23 juillet.

Données clés

Auteur : M. Hermier Guy
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4741
Rubrique : Materiaux de construction
Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2400
Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3694